

# L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC)

L'Animateur Sportif Bénévole de Club, participe à la mise en oeuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale, anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans le Club (Drapeaux, Opens, animations sportives), accompagne les jeunes en déplacement, organise et encadre des épreuves pour jeunes.

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions sous la responsabilité juridique du Président du Club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

## **Formation**

La formation des animateurs bénévoles de Club est placée sous la responsabilité des Ligues.

## **Objectifs de la Formation**

- Encourager l'implication de plus en plus de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de Club
- Faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'Ecole de Golf
- Déplacements des équipes
- Encadrement des séances d'entraînement, des parcours accompagnés, des épreuves, des journées d'animation
- Fonctionnement des groupes Ecole de Golf (planning annuel, horaires), compositions, présences, inscriptions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles
- Suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue
- Suivi des contenus de formation (carnet du jeune golfeur), des résultats, des progrès
- Bilans et contacts réguliers avec les parents